



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

aract
— agence régionale
pour l'amélioration
des conditions de travail
Bourgogne-Franche-Comté



Appel à Manifestation d'Intérêt

Transition écologique et dialogue social

Action Collective Innovante et Apprenante (ACIA)

Date de communication :

27 mars 2023

Date limite de dépôt des dossiers :

9 juin 2023

Cibles de l'AMI :

Entreprises ou associations de tous secteurs d'activité implantées en région Bourgogne Franche Comté dont l'effectif est compris entre 50 et 250 salariés.

Cette action bénéficie du concours financier de la Région Bourgogne Franche Comté.

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Éléments de contexte

Contexte environnemental

Réchauffement climatique, dégradation de la biodiversité, pollutions : l'ampleur et la rapidité des dégâts environnementaux générés par notre développement questionnent sa soutenabilité. Une réflexion vers de nouveaux modèles économiques et sociaux répondant aux enjeux environnementaux est devenu un impératif. Nos entreprises engagent d'importantes stratégies de transformation. Notre écosystème territorial se réinvente, souhaite être précurseur et devenir un terreau fertile à la transformation en engageant des dynamiques collectives.

Le réseau régional RSE porté par la Région Bourgogne Franche Comté s'inscrit dans ces dynamiques auprès des entreprises et c'est dans le cadre de ce réseau que cette action est possible.

Ces nouveaux modèles et les projets qu'ils suscitent demandent des changements dans les entreprises et organisations, la mise en place de nouvelles formes de fonctionnement, de coopérations et collaborations. Bien que ces actions ou modèles de transition écologique puissent être vus comme une opportunité de création et de reconversion d'emplois sur les territoires, ils semblent bien souvent traités sous un angle technico-économique afin de réduire les externalités ou faire face à des vulnérabilités environnementales.

L'ambition de l'Aract BFC est de positionner les questions de transformation du travail, d'amélioration des conditions de travail, d'égalité professionnelle et de dialogue dans les projets de transition écologique des entreprises. Il en va de leur réussite sociale, économique et environnementale.

Le dialogue social et professionnel

Dans le contexte actuel, impacté par de multiples transitions (numérique, énergétique, écologique, sociales, ...), les entreprises sont dans l'obligation de s'adapter. La question de la mobilisation du dialogue social et professionnel dans un tel contexte est un enjeu de réussite des transformations qui s'opèrent.

Parmi les modifications récentes en matière de dialogue social :

- La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 qui modifie le rôle du CSE et lui confère des prérogatives environnementales.
- Depuis juillet 2022, l'ouverture de discussions interprofessionnelles sur le thème de la transition écologique et du dialogue social.

Intégrer à part entière les sujets du travail et de son organisation dans le dialogue social permet de résoudre concrètement les problèmes vécus par les professionnels.

L'Anact et l'Aract BFC

L'Anact et ses agences régionales ont pour vocation d'améliorer les conditions de travail en agissant notamment sur l'organisation du travail et les relations professionnelles.

C'est dans ce cadre que nous lançons cet appel à manifestation d'intérêt qui a pour objectif de promouvoir et soutenir des démarches prenant en compte les enjeux du dialogue social et professionnel dans les projets de transformation écologique en :

- Outillant les participants d'un point de vue méthodologique
- Échangeant avec d'autres entreprises ayant les mêmes préoccupations
- Intégrant dans des projets des objectifs de dialogue social et professionnel en complément d'objectifs environnementaux et technico-économiques,
- Expérimentant leur mise en application dans les entreprises afin d'en faire un facteur d'accélération et de réussite des projets de transition écologique,
- Capitalisant et partageant des enseignements des expérimentations réalisées.

L'ACIA, modalité d'animation collective

Le sujet qui sera traité dans le cadre de cette Action Collective Innovante et Apprenante (ACIA) est le suivant :

Articuler transition écologique et dialogue social au sein de ma structure, comment m'y prendre ?

Au travers de cette action, nous proposons :

- De clarifier les notions clés liées aux enjeux de dialogue, leur fonctionnement
- D'identifier les enjeux liés à la transition écologique et leurs impacts sur le travail et ses conditions de réalisation
- D'expérimenter de nouvelles formes de dialogue sur des sujets liés à la transition écologique

Parmi les pistes d'action qui pourront découler de cette action, nous pouvons imaginer :

- Redéfinir les formes de dialogue adaptées à la structure
- Les expérimenter dans le cadre d'un projet de transition écologique
- Mettre en œuvre de nouvelles méthodes de travail
- Négocier un accord d'entreprise
- ...

Modalités

Modalités pédagogiques

Les modalités pédagogiques de l'action se déclinent de la manière suivante :

- 5 réunions collectives en présentiel sur le territoire Bourgogne Franche Comté réparties entre octobre 2023 et octobre 2024, si possible au sein des entreprises participantes
- Accompagnements individuels en inter-sessions
- Alternance d'apports et de temps d'échanges entre pairs
- Utilisation d'outils ludo-pédagogiques
- Visites d'entreprises

Calendrier prévisionnel de l'AMI

- Diffusion de l'AMI : **27 mars 2023**
- Réunion d'information à destination des entreprises : **7 avril 2023 14h-15h30 – visioconférence : [lien de connexion](#)**
- Date limite de réception des candidatures : **9 juin 2023**

- Sélection : **du 12 au 16 juin 2023**
- Notification : **20 juin 2023**
- Réunion de présentation du groupe retenu : **4 juillet 2023 matin (modalité à définir)**

Comment répondre à cet AMI ?

L'appel à manifestation d'intérêt est ouvert du **27 mars 2023** au **9 juin 2023**.

Les structures éligibles devront obligatoirement :

- S'inscrire dans une démarche individuelle volontariste
- Avoir un effectif compris entre 50 et 250 salariés (Selon le n° de SIRET associé)
- Avoir un CSE propre au site ou à la structure et l'intégrer à la démarche
- Être localisées en Bourgogne Franche Comté
- Juger le dialogue social de leur structure comme constructif

Les structures répondant à cet AMI s'engagent :

- A mobiliser un trinôme d'acteurs (Direction, Représentant du personnel, Expert technique) pour l'ensemble de la durée du projet et pour participer à la totalité des 5 réunions collectives. Pour le déroulement de l'action la présence du trinôme est obligatoire lors des réunions collectives.

Les structures intéressées pourront mener leurs réflexions sur des projets de maturités différentes :

- De l'idée formalisée par un travail préparatoire
- A l'initiative existante souhaitant s'enrichir ou se réorienter

Les candidats déposeront une note d'attention par mail avant le **9 juin 2023** à Alice Cnockaert (a.cnockaert@anact.fr).

Cette note présentera de façon succincte et synthétique leurs motivations :

- Le porteur du projet
 - Nom de la structure, secteur d'activité et SIRET
 - Adresse
 - Membres du trinôme : dirigeant, membre du CSE, expert technique
- Une description synthétique du projet
- Les attentes de la participation à cette action

Modalités et critères de sélection ?

Les candidatures seront étudiées par un comité constitué par la Région Bourgogne Franche Comté et l'Aract BFC.

Les critères de sélection seront liés à :

- La qualité du projet présenté
- La pertinence des projets retenus afin de créer un groupe cohérent
- Des critères géographiques afin de pouvoir assurer un bon déroulé de l'action. (objectif : temps de trajet <1h30 pour la tenue des réunions)